

Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants

Mardi 8 juin 2010

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

8 VI 10

M. le président du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales,
M. le directeur général,
Mesdames, Messieurs,

Il y a maintenant un peu plus d'un an, le 20 mars 2009, j'avais le plaisir de vous accueillir à l'Hôtel du Département, à l'occasion de la précédente réunion de la Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants. Comme le veut la tradition sur notre territoire depuis la création de cette instance, la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis nous fait à son tour l'amitié de nous recevoir aujourd'hui dans ses locaux de Bobigny. Je veux en remercier ses instances, en la personne de Jean-Pierre Tourbin, président du Conseil d'administration et de Tahar Belmounes, directeur général.

Cette pratique de fonctionnement constitue, à mes yeux, un nouveau témoignage de la qualité du partenariat qui unit la Caisse et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, dans tous les secteurs d'intervention qui les occupent communément, et plus particulièrement s'agissant des politiques en direction de l'accueil de la petite enfance.

Vous me permettrez d'insister quelque peu sur ce point, tant il me semble que les chantiers que nous avons conjointement engagés dans ce domaine, au cours de ces dernières années, -conjugés au soutien qui nous a été apporté par l'ensemble de nos autres partenaires- nous ont permis de construire une véritable politique et d'aboutir à de belles réalisations.

Je pense notamment aux efforts mobilisés, dès 2005, pour la constitution du Fonds départemental de développement de l'accueil collectif (Foddac), destiné au financement de places supplémentaires dans les zones et les communes les plus déficitaires de la Seine-Saint-Denis. Le comité de pilotage mis en place à cette occasion, continue de produire un travail pointu, notamment du point de vue de l'évaluation des besoins prioritaires des populations. Il est ainsi le garant d'un développement harmonieux de l'offre, à même de corriger les déséquilibres existants, principalement liés à l'histoire de notre département. Le Foddac existe bel et bien. Je forme le vœu qu'il puisse bénéficier dans l'avenir de moyens supplémentaires. Les conditions plus incitatives proposées par le Conseil général aux communes, pour la reprise en gestion des crèches départementales se situant sur leur territoire, ont en effet déjà produit des effets positifs.

Je pense aussi à notre volonté commune d'organiser des rencontres départementales de qualité, de nature à rassembler tous les acteurs de la petite enfance autour d'un même objectif : l'amélioration de la qualité de l'accueil des tout-petits en Seine-Saint-Denis. C'est précisément le but des conférences initiées par cette Commission départementale, dont la dernière s'est tenue le 1^{er} octobre dernier à Pantin et qui constituent, à chaque édition, un temps fort de la mobilisation en faveur du développement et du renforcement de l'offre sur notre territoire.

Enfin, vous le savez, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a décidé, il y a tout juste deux ans, de prendre des engagements nouveaux et forts en faveur des familles du département, en adoptant à l'unanimité sur ma proposition, le 5 juin 2008, un plan de relance

des modes d'accueil de la petite enfance ambitieux. Lors de la séance publique qui s'est tenue le 20 mai dernier, j'ai présenté à l'Assemblée départementale le deuxième bilan d'étape de la mise en œuvre de ce dispositif.

Grâce aux moyens financiers engagés par le Département -en dépit d'une situation budgétaire particulièrement complexe et contrainte-, grâce au travail remarquable accompli par les cadres et les agents de notre direction départementale de l'enfance et de la famille, grâce au partenariat étroit avec la Caisse et les communes, les objectifs quantitatifs fixés initialement par ce plan devraient très largement être atteints, à l'échéance prévue. 3 500 places d'accueil supplémentaires ont été annoncées d'ici à 2011. Nous avons d'ores et déjà pu contribuer à la création de 2 262 places nouvelles à ce jour.

Le soutien qui nous a été apporté tout au long de notre démarche par la Caisse d'allocations familiales a constitué un atout de taille. En particulier pour le volet développement de l'accueil individuel. Nous nous sommes mobilisés ensemble pour faciliter la mise en concordance de l'offre et de la demande, entre les assistantes maternelles agréées d'une part et les familles d'autre part. Cette volonté s'est tout récemment traduite par la création de l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel, dont nous avons officiellement inauguré les locaux le 17 mai dernier. Cette nouvelle structure devrait très rapidement produire des effets sur l'emploi des assistantes maternelles, en même temps qu'elle permettra d'aider certaines d'entre elles à concrétiser dans de bonnes conditions leur projet de regroupement, comme vont les y autoriser prochainement les textes.

J'en viens maintenant à l'objet plus précis de nos travaux d'aujourd'hui.

La Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants est régie par le Code de l'action sociale et des familles. Son existence relève, à ce titre, d'une obligation légale. Mais au-delà de cet impératif, au-delà de ce que la loi nous impose de faire, nous savons que ces espaces d'échange et de discussion -qui se déclinent sous différentes formes dans le secteur social notamment- n'ont d'intérêt que si les acteurs qui les président et qui y participent leur donnent du sens et les font vivre.

C'est -me semble-t-il- ce que nous nous sommes particulièrement attachés à faire en Seine-Saint-Denis, en conférant à cette Commission départementale un rôle utile. Grâce à l'investissement dont font preuve l'ensemble des personnes qui la compose, elle contribue très largement aujourd'hui à alimenter la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre efficacement aux besoins des familles de notre département. Considérant les retards auxquels doit faire face notre territoire en la matière, cette mobilisation mérite d'être soulignée.

La réunion de notre Commission est aussi l'occasion de faire état des nouvelles orientations, des nouvelles ambitions pouvant être portées par les uns et les autres dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. Les nombreux chantiers dans lesquels nous sommes déjà engagés dans ce secteur, ne doivent pas nous empêcher de regarder vers l'avenir, d'être innovants ou encore de nous intéresser à d'éventuels besoins qui n'auraient pas jusqu'ici été pris en compte.

C'est le sens des groupes de travail dont les conclusions vont vous être présentées aujourd'hui et qui traitent, tous les deux, de thèmes auxquels la collectivité départementale est particulièrement attachée.

Le premier porte sur les besoins spécifiques des familles en insertion. Nous savons, en effet, que le fait de disposer d'un mode d'accueil constitue tout à la fois un enjeu éducatif pour les enfants, mais aussi un enjeu économique et social pour les parents à la recherche d'une activité professionnelle ou souhaitant travailler à temps plein. Avec la mise en œuvre du

Revenu de solidarité active, qui se fixe notamment pour objectif de lever les freins au retour à l'emploi, il convient de s'intéresser aux conditions d'un meilleur accès des familles en insertion à un mode de garde correspondant à leurs attentes et à leurs besoins.

Le second groupe de travail porte, quant à lui, sur l'accueil des enfants en situation de handicap. Notre département souffre cruellement d'un déficit de places en établissement d'accueil spécialisé. Dans le même temps, l'intégration des enfants et plus généralement des personnes handicapés en milieu ordinaire -objectif poursuivi par la loi du 11 février 2005- pose encore de nombreux problèmes. Des expériences positives sont toutefois conduites dans ce domaine, sur notre territoire, grâce au soutien notamment des équipes du service départemental de la Protection maternelle et infantile.

Je laisserai le soin aux professionnels qui ont mené une réflexion poussée sur ces thématiques, de vous présenter le détail des enseignements auxquels ils ont pu aboutir.

Je souhaite simplement, pour conclure, rappeler qu'en dépit d'une situation quantitativement défavorable en matière d'accès des familles à un mode d'accueil, notre territoire a la chance de pouvoir compter sur un réseau de professionnels, d'associatifs, d'institutions et de collectivités particulièrement mobilisé, soucieux d'œuvrer activement en faveur du développement de l'offre. Il s'agit là d'une très grande force. Aussi j'adresse une nouvelle fois mes plus sincères remerciements à l'ensemble de ces acteurs.